

PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES OSEZ FORMATIONS

Objectifs de la formation :

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

Durée : 2 formules : 20H ou 24h sur 12 à 15 semaines. **La durée est appréciée lors de l'entretien préliminaire gratuit :** si le stagiaire a pour projet professionnel d'ouvrir une entreprise, 24H seront nécessaires pour vérifier toutes les compétences nécessaires à un entrepreneur. Si le stagiaire n'a pas de projet d'entreprise, 20H seront suffisantes pour faire un état des lieux complet de ses compétences.

Public cible et prérequis :

- Tout public : salariés en activité, chef d'entreprise, demandeur d'emploi.
- Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, navigation internet, tableur)
- Vous devez disposer d'un ordinateur (PC ou Mac) et d'une connexion Internet haut-débit. pour les séances en distanciel.

Les points forts

Le bilan est personnalisé, nos méthodes et outils sont différents pour chacun. Notre approche est basée sur la valorisation de l'humain, nous vous proposons les meilleures solutions. Vous êtes sûr(e) d'avoir une vision claire sur les 7 ans à venir.

Déontologie et confidentialité :

Le consultant en bilan de compétences est soumis aux règles de confidentialité et de déontologie de la profession (art. 226-13 et 226-14 du code pénal). Le dossier sera conservé un an avec l'accord du bénéficiaire.

Modalités et rythme de la formation :

Formation au rythme de l'apprenant, formation individuelle. Les entretiens se font en face à face sur la totalité des heures prévues au bilan de compétences. Démarrage après un entretien préalable de 40 minutes gratuit pour définir les attentes et besoins de l'apprenant.

Séances en présentiel : pas de contraintes techniques, mise en œuvre sur mesure. supports et matériel fournis sur place.

Séances en distanciel : par le biais d'un lien de visio-conférence google meet envoyé dans la convocation de formation. Contraintes techniques : Connexion internet haut-débit et accès à internet. Mise en œuvre sur mesure.

Langue :

Français

Le financement

Prix de la formation :

1800 € pour 20H

2000€ pour 24H

Processus certifié

ELIGIBLE AU CPF - formation certifiée et encadrée par Qualiopi



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Obtenu pour les actions de formations et les bilans de compétences

PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES

CONTENU :

1. Phase préliminaire - 2H

1. Analyse de la demande et des attentes
2. Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin : choix de la formule 20H ou 24H
3. Définition du déroulement du bilan et adaptation du programme si besoin. (phase d'investigation à adapter en fonction du Volume d'heures total choisi)

2. Phase d'investigation- 14h

1. Profil du stagiaire:
 - Analyse du parcours personnel et professionnel,
 - Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité
 - Exercices et évaluations personnels
2. Analyse métier / marché et recherches documentaires :
 - Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,
 - Analyse des compétences détaillées : compétences humaines et techniques
 - Identification des « possibles », définition du projet et du plan d'actions.

3. Phase de conclusion - 4H

1. Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation,
2. Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
3. Définition des modalités et étapes du ou des projets professionnels : plan d'actions

Bilan bi-mensuel puis à 6 mois.

Des évaluations sont prévues tout au long du bilan de compétences. Des exercices à la maison sont prévus en dehors du temps de formation (en dehors des 20H ou 24H : il faut donc prévoir un investissement personnel supplémentaire en termes de temps) .

Résultats attendus

Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ; Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ; Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière. La phase de conclusion comprend la remise et l'appropriation du document de synthèse

Modalités d'admission

Admission après entretien préliminaire gratuit et analyse du besoin détaillé.

Modalités pédagogique adaptées au bénéficiaire avec une mise en oeuvre sur mesure

Accessible aux personnes en situation de handicap.

DEROULE PEDAGOGIQUE

- 3 phases : Avant la validation de votre accompagnement un entretien préalable sera mener GRATUITEMENT afin de définir avec vous les modalités de votre bilan de compétences afin de tenir compte de votre singularité et individualiser votre parcours, c'est ce que nous appelons la phase préliminaire.

1. Une phase préliminaire a pour objet de :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

2. Une phase d'investigation permet au bénéficiaire : soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

3. Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan. Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

- Exercices imprimables
- Exercices interactifs



Le Bureau de Certification International certifie que le système mis en place par l'organisme ci-dessous, a été évalué et jugé conforme aux exigences Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, au Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 (modifiés par Decret 2020_894) relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle, à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, guide de lecture du référentiel national qualité (en vigueur) et au programme de certification de BCI France.

Certificat N° **CW202429-4290** attribué à :

Madame PAULINE OLIVEIRA (OSEZ FORMATIONS)

Le(s) site(s) du prestataire sus désigné(s) inclus dans le périmètre de la certification sont les suivants :

24 RUE du Clos Four 63100 Clermont-Ferrand

NDA: **84630584063** SIREN : **751846668**

CERTIFICATION QUALIOPi

Pour

ACTIONS DE FORMATIONS L. 6313-1-1°

BILANS DE COMPETENCES L. 6313-1-2°

Certificat valable jusqu'au: **28/11/2027**

Date certification initiale: **29/11/2024**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système mis en place.

La validité du certificat est vérifiable auprès de nos services: 09 80 08 54 71

Date de signature: **03/02/2025**

Directeur de certification

Signature autorisée



Accréditation n°5-0622
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

